



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1380

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions - Saint Priest

objet : ZAC de la Fouillouse - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Foncier Conseil

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1380**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions - Saint Priest

objet : **ZAC de la Fouillouse - Prorogation de la convention d'aménagement avec la société Foncier Conseil**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse est située en périphérie de Saint Priest et de Mions, en bordure de la rocade "est".

Cette opération antérieure à la loi relative aux concessions d'aménagement du 20 juillet 2005 a été confiée, par voie de convention sans mise en concurrence, à la société Foncier Conseil par la délibération n° 2004-1726 du conseil de Communauté en date du 23 février 2004. Elle vise à créer une zone à vocation de parc d'activité sur d'anciennes friches industrielles afin de revitaliser le tissu économique en développant 140 000 mètres carrés de surface hors d'œuvre nette (SHON) et participe à la requalification des espaces publics et voiries primaires du secteur.

La convention d'aménagement a pris effet à compter du 23 février 2004 pour une durée de 6 ans. Elle expire le 1er mars 2010.

Au 31 décembre 2009, le bilan de l'opération s'équilibre sans participation de la Communauté urbaine en dépenses et en recettes à hauteur de 13 000 000 € HT.

Les travaux d'aménagement sont actuellement en cours de réalisation et la commercialisation ne sera pas achevée à l'échéance du 1er mars 2010. En effet, le projet a subi de multiples retards, notamment du fait de la pollution des sols qui a décalé de plus de dix-huit mois les acquisitions foncières et de la conjoncture économique qui a lourdement pesé sur le rythme de commercialisation de l'opération. A ce jour, 55 % des terrains, soit 170 000 mètres carrés, sont vendus, 25 %, soit 77 300 mètres carrés, sont en cours de commercialisation et 20 %, soit 62 000 mètres carrés, sont encore à commercialiser.

Les travaux d'aménagement sont en partie réalisés et les finitions, à la charge de l'aménageur Foncier Conseil, interviendront au terme de la commercialisation et des livraisons des derniers programmes.

Tous ces éléments ont amené la société Foncier Conseil à solliciter de la Communauté urbaine une prorogation de la convention pour une durée de 6 ans afin de finaliser la commercialisation des lots et terminer les travaux d'aménagement des équipements publics ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la prorogation de la convention d'aménagement signée avec la société Foncier Conseil pour la ZAC de la Fouillouse à Mions-Saint Priest, pour une durée de six ans afin de finaliser la commercialisation des lots et terminer les travaux d'aménagements,

b) - l'avenant à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Foncier Conseil.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.